



Présentation des principaux éléments composant le ROB 2023 de la Ville de Dreux

*Budget principal et budgets
annexes*

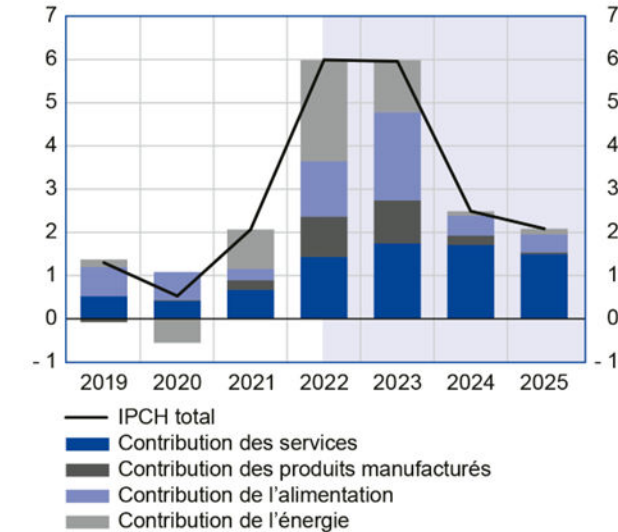
1. Contexte macro-économique du ROB 2023

Contexte inflationniste : IPCH à 6,0% en 2023 qui devrait diminuer pour atteindre 2,5% puis 2,1% respectivement en 2024 et 2025, ainsi qu'un IPCH hors énergie et alimentation (autres fournitures) qui atteindrait son pic en 2023 à 4,0% puis qui diminuerait à 2,8% et 2,2% en 2024-2025. **Pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités, en particulier sur les dépenses d'énergie (en 2022) et sur les dépenses relatives aux denrées alimentaires (en 2023).**



Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Alerte sur la capacité d'emprunt des collectivités locales : la conjugaison de la remontée des taux d'intérêts et de la dégradation des ratios de solvabilité, de plus en plus de collectivités ont des difficultés à recourir à l'emprunt.

2. Impact de la Loi de Finances 2023



Revalorisation enveloppe DGF de +320M€ dont +90M€ pour la DSU. Hausse qui n'est pas gagée sur les variables d'ajustement (pas d'écrêtement)

Dreux bénéficiera d'une stabilisation de sa DF et d'une augmentation de sa DSU en 2023



Report d'un an de l'application graduelle de la réforme des indicateurs financiers sur le calcul de l'effort fiscal ; la réforme commence à s'appliquer sur le calcul du potentiel financier

La Ville de Dreux devrait bénéficier d'une croissance de son potentiel financier / hab. inférieure à la croissance de la moyenne nationale



Revalorisation inédite des valeurs locatives servant au calcul des bases fiscales de taxe foncière : +7,1% en 2023 (contre +3,4% en 2022)

Ville de Dreux bénéficiaire directe de cette mesure avec 0,6M€ de gains sur le produit de TFPB en 2023



Suppression de la CVAE, remplacée pour les EPCI par l'affectation d'une fraction de la TVA (moyenne produits et compensation CVAE 2020-2023)

Concerne la CA du Pays de Dreux et interroge la futur répartition des produits fiscaux et des charges sur le territoire intercommunal

3. Focus sur le filet de sécurité



COÛT : 
430 M€

Filet de sécurité
2022 : communes et leurs groupements peuvent bénéficier d'une recette de compensation sur effet de revalorisation du point d'indice et dépenses d'énergie et alimentation
2023 : extension du dispositif aux départements et régions

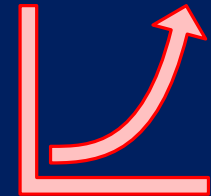
Dép. ciblées :    

Ce filet consiste en une compensation accordée aux communes réunissant les trois conditions suivantes : un taux d'épargne brute sur l'exercice 2022 inférieur à 22%, un potentiel financier par habitant deux fois moins élevés que la moyenne de la strate et une épargne brute en diminution de 25% par rapport à l'exercice 2021.

2 compensations sont alors mises en place : une portant sur 50% des effets de la revalorisation du point d'indice, la seconde sur 70% des effets de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation.

Le filet de sécurité est renouvelé pour 2023 (conditions et modalités différentes).

La ville de Dreux est éligible à hauteur de 1,2 M€ pour cette compensation 2022 du fait de la baisse de son épargne brute (acompte de 0,3M€ en 2022 et 0,9M€ en 2023).



4. Principaux ratios de l'analyse financière



- ❑ **L'épargne de gestion** (= recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers) : **désigne l'excédent primaire de fonctionnement de la collectivité**, l'équivalent de l'excédent d'exploitation d'une entreprise, avant le service de la dette.
- ❑ **L'épargne brute** (= épargne de gestion – frais financiers) : indicateur capital puisqu'il **désigne les excédents que dégage la section de fonctionnement en vue de rembourser le capital de la dette et de financer des équipements** (alimenter la section d'investissement).
- ❑ **L'épargne nette** (= épargne brute – remboursement en capital de la dette) : **exprime le montant d'investissements nouveaux que la collectivité peut financer grâce à ses excédents dégagés en fonctionnement** sans recourir à l'emprunt et hors autres recettes d'investissement (subventions, FCTVA...).
- ❑ **La marge d'autofinancement courant (MAC)** (= DRF + remboursement en capital de la dette / RRF) : **lorsque la MAC > 1, la collectivité ne dispose pas d'autofinancement** (épargne nette nulle ou négative).
- ❑ **La capacité de désendettement** (= stock de dette / épargne brute) : **désigne le nombre virtuel d'années que la collectivité mettrait pour amortir l'ensemble de sa dette** si elle y consacrait l'ensemble de son épargne.

L'épargne peut être présentée par son montant ou par son taux. **Son taux** (rapport entre le montant d'épargne et le montant des recettes réelles de fonctionnement), **permet de déterminer la santé financière de la collectivité :**

- En-dessous de **10% d'épargne brute et de 4% d'épargne nette**, la collectivité franchit un seuil d'alerte de gestion.
- Au-dessus de **12 années de capacité de désendettement**, elle franchit également un seuil de placement dans le réseau d'alerte.



5. Situation financière de la ville à fin d'exercice 2022

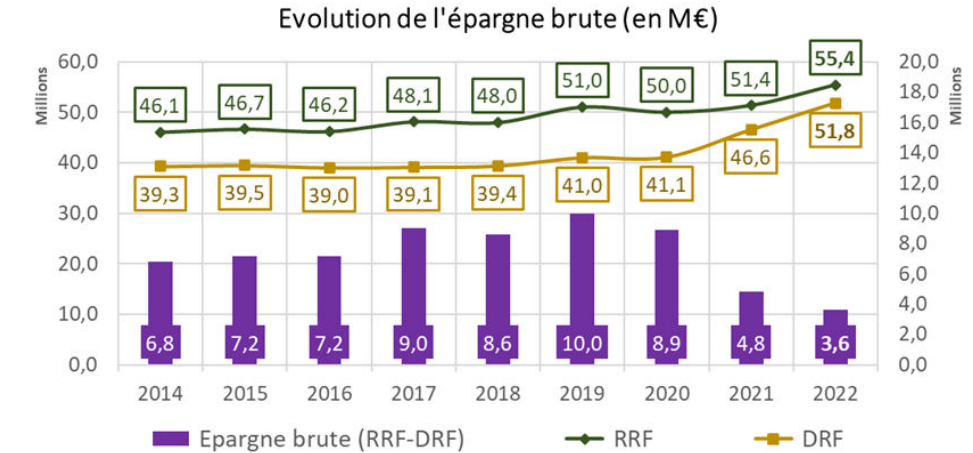


Ville de Dreux

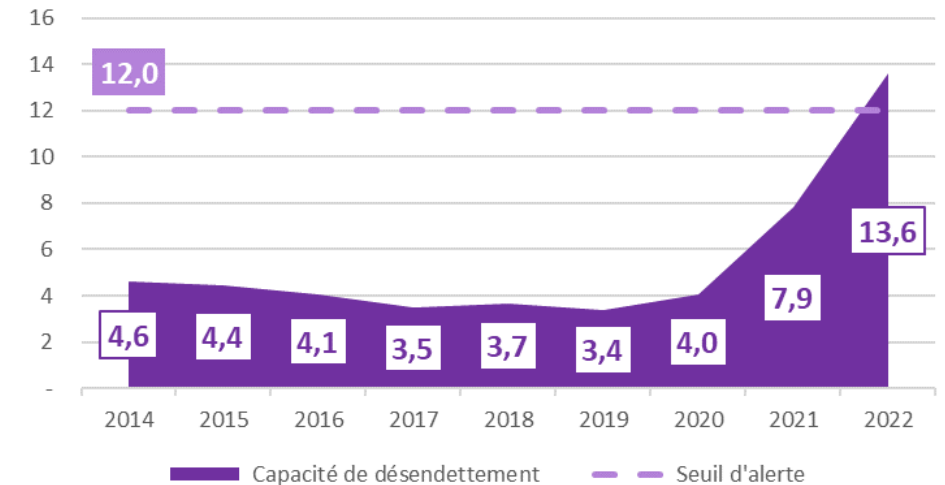
Entre 2020 et 2022 : **dynamique plus prononcée des dépenses réelles de fonctionnement - DRF (+10,4M€) que des recettes réelles de fonctionnement - RRF (+5,4M€).**

Conséquence : **l'épargne brute passe de 8,9M€ en 2020 (17,8% des RRF) à 3,6M€ en 2022 (6,5% des RRF, soit sous le seuil d'alerte de 10%).** Avec un **stock de dette à 49,2M€ fin 2022** (importants investissements en 2020 et 2022), **la cap. dès. est de 13,6 années fin 2022. La MAC est proche de 1.**

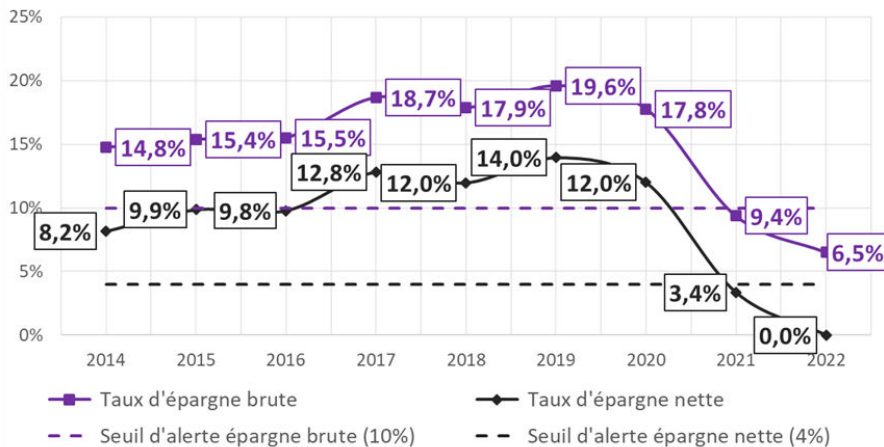
Situation financière dégradée fin 2022 : dégradation structurelle (hausse charges RH entre 2019 et 2021) + dégradation conjoncturelle (inflation et rattrapage comptable sur charges à caractère générale en 2022)



Evolution capacité de désendettement



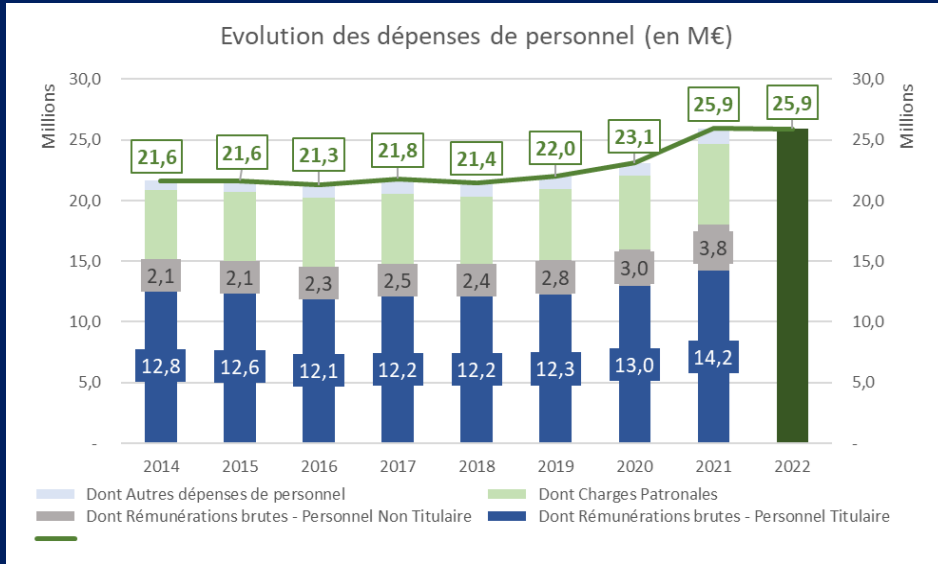
Evolution des soldes intermédiaires de gestion (taux en %)



Néanmoins, **si sont retraitées des charges les factures rattrapées sur 2022 (1,9M€), les ratios sont les suivants :**

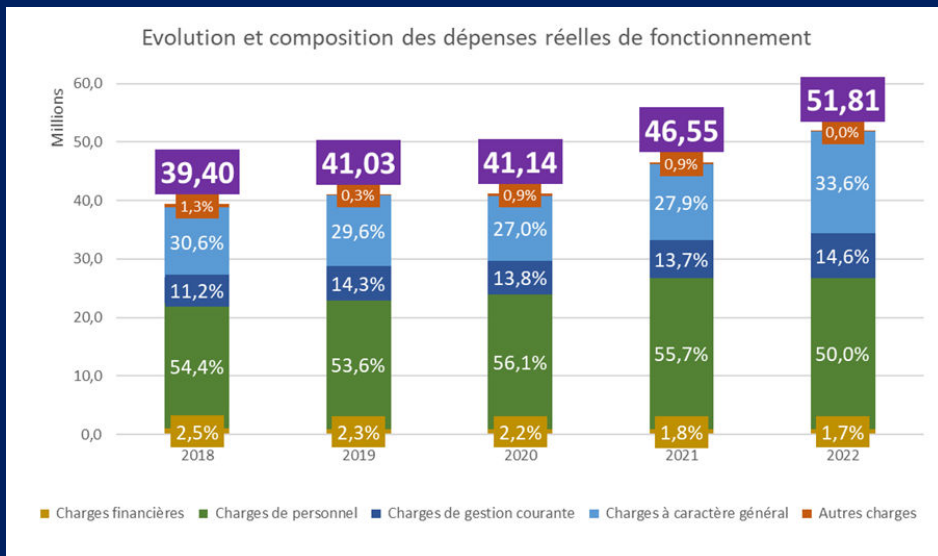
- **9,9% de taux d'épargne brute** (10% pour le seuil d'alerte) ;
- **3,4% de taux d'épargne nette** (4% pour le seuil d'alerte) ;
- **8,9 années de capacité de désendettement** (12 années pour le seuil d'alerte).
- ✓ **La Ville dispose enfin de 14,5M€ de reports pour l'exercice suivant**

6. Focus sur les dépenses réelles de fonctionnement



Premier poste de dépense : charges de personnel qui s'élèvent à 25,9M€ en 2022 (50,0% des DRF) et qui a légèrement diminué depuis 2021 (-50k€) malgré l'évolution à la hausse du traitement des agents.

Cependant ce poste avait déjà évolué fortement à la hausse entre 2019 et 2021, passant de 22M€ à 25,9M€, soit +3,9M€ (+18%). Une évolution qui a fortement rigidifié les dépenses de la commune du fait du caractère inertiel de ces charges.



Charges à caractère général : concentrent l'essentiel de la hausse des DRF en 2022. De 13M€ en 2021 (27,9% des DRF) les charges à caractère général sont passées à 17,4M€ en 2022 (33,6%) soit une hausse de 4,4M€, 85% de la hausse globale des DRF sur l'exercice. Cette hausse est à la fois imputable au contexte inflationniste actuel mais aussi aux rattrapages sur les factures qui s'élèvent à 1,9M€, dont 1,4M€ pour les dépenses d'énergie.

7. Situation financière des budgets annexes à fin d'exercice 2022



Budget annexe Parc des expositions :

- Le budget est équilibré par le **versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.**
- 1,003M€ de recettes réelles de fonctionnement.
- 0,751M€ de dépenses réelles de fonctionnement.
- **256k€ d'épargne brute (68 retraité).**
- **165k€ de dépenses d'équipement** et 38k€ d'annuités en capital de la dette.
- A la fin de l'exercice le **solde général du budget affiche un résultat positif reports compris de 594k€ .**
- Le **stock de dette est de 571k€** et la **capacité de désendettement de 2,2 années.**



Budget annexe Lotissements :

- 47k€ de produits exceptionnels en recettes de fonctionnement.
- 2k€ de charges à caractère général, **mais aussi et surtout 549k€ de reversement d'excédents du budget annexe vers le budget principal.**
- Le budget termine l'exercice avec un **résultat négatif de -504k€, compensé par les reports des années antérieures : +919k€** (excédent de 3,010M€ en fonctionnement, déficit de 2,091M€ en investissement). **Soit un résultat reports compris de 414k€.**

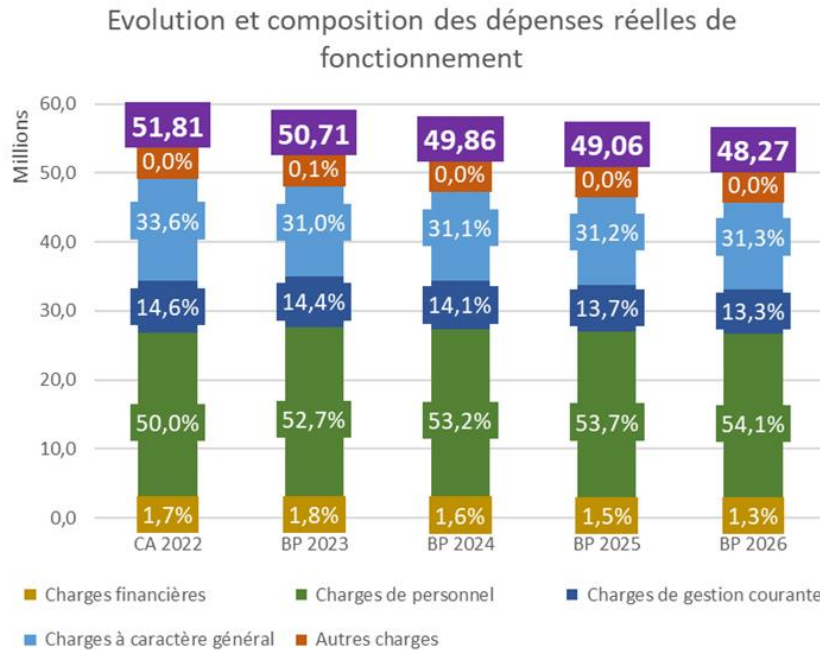


Budget annexe Parkings :

- 590k€ de recettes réelles de fonctionnement (dont **412k€ de redevances de stationnement**).
- 355k€ de dépenses réelles de fonctionnement.
- **L'épargne brute du budget est de 234k€, soit 40% de taux d'épargne brute.**
- **41k€ de dépenses d'équipements** et 126k€ d'annuités en capital.
- Le résultat global du budget en 2022 est de **67k€ hors reports, et de 371k€ reports compris.**
- Le **stock de dette au 31/12/2022 est de 3,6M€** : 610% des RRF et 15,4 années de capacité de désendettement.



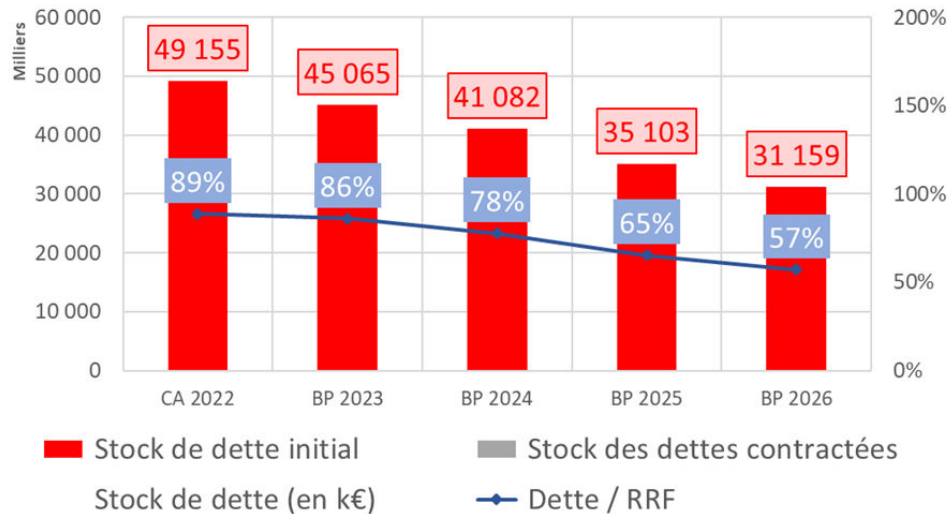
8. Orientations budgétaires 2023-2026 du budget principal



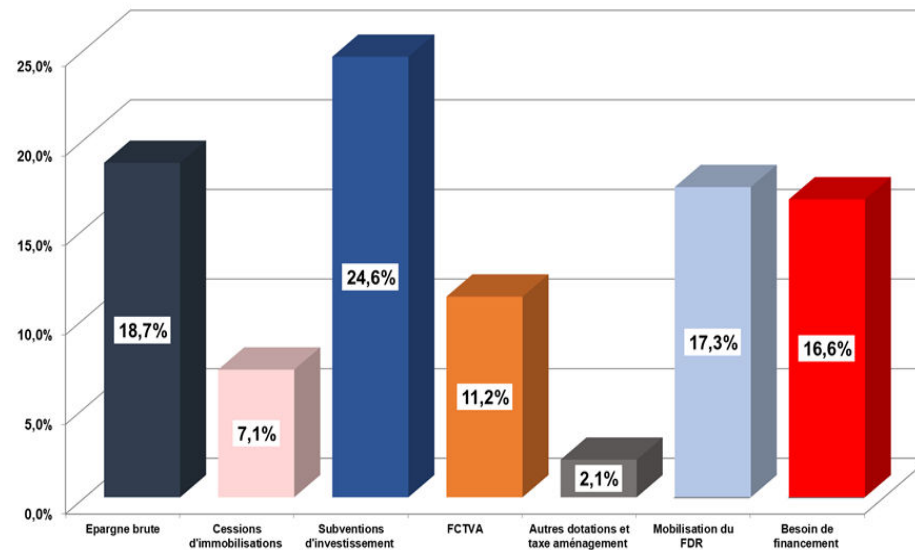
Afin de retrouver des marges de manœuvre, la Ville doit entamer **un réel processus de réduction de ses dépenses de fonctionnement pour sa feuille de route 2023-2026** : elle table ainsi sur la **réalisation de 3,5M€ d'économies entre le réalisé 2022 et le BP 2026**. **1,1M€ d'économies ont déjà été intégrées au BP 2023**. 2,4M€ d'économies devront suivre sur la base d'une réduction de 0,2M€ par an à la fois des charges de personnel et des charges à caractère général ainsi que de 0,3M€ d'économies sur les charges de gestion courante (subventions budgets annexes). **S'ajoute à cela la diminution des frais financiers du fait du non-recours à l'endettement.**

La dynamique fiscale du territoire (dont la revalorisation des bases) ainsi que l'évolution prévisionnelle des dotations **permettent d'anticiper 54,6M€ de RRF au BP 2026.**

Evolution de l'endettement



Structure de financement des investissements en moyenne entre 2023 et 2026



Ambition : Diminution du stock de dette dès 2023 et jusqu'en 2026 avec pour **objectif de ne pas recourir à l'emprunt sur le reste du mandat.**

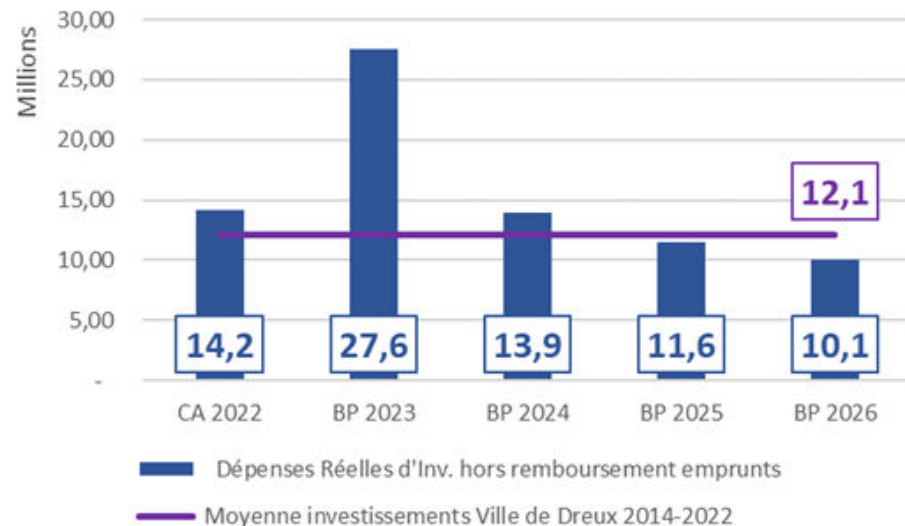
La Ville table ainsi, pour **combler son besoin de financement (13,8M€)** sur le report normal des crédits d'investissement sur les années suivantes : avec un taux de réalisation des crédits de 75% ou moins, l'équilibre de la section d'investissement étant assuré.

9. Focus sur les principales réalisations attendues en fonctionnement et en investissement

En fonctionnement, les actions à venir concernent :

- **Les charges de personnel** : des mesures de non-remplacement des départs et de réorganisation/optimisation des services avaient déjà été initiées en 2022. Celles-ci devraient continuer en 2023. Sera mesurée en 2023 la **pertinence de l'organisation et des dépenses de certaines politiques publiques**. L'exercice verra également des **actions d'accompagnement au changement se mettre en place**.
- **Les charges à caractère général** : le **plan de sobriété énergétique et le plan de déplacement de l'administration** ont pour objectif une **baisse de la consommation des énergies de 30% d'ici 2025** et de la **diminution du parc des automobiles par une meilleure mutualisation/partage pouvant atteindre 25% d'économies**. Sera également préconfigurée en 2023 une **démarche centralisée de la fonction achats** (pour plus de sécurité et d'économies).
- **L'organisation interne de la collectivité** : **certification des comptes, certification du processus de commande publique, diagnostic Sapin II, réorganisation du magasin...**

Evolution des dépenses d'équipement de la commune



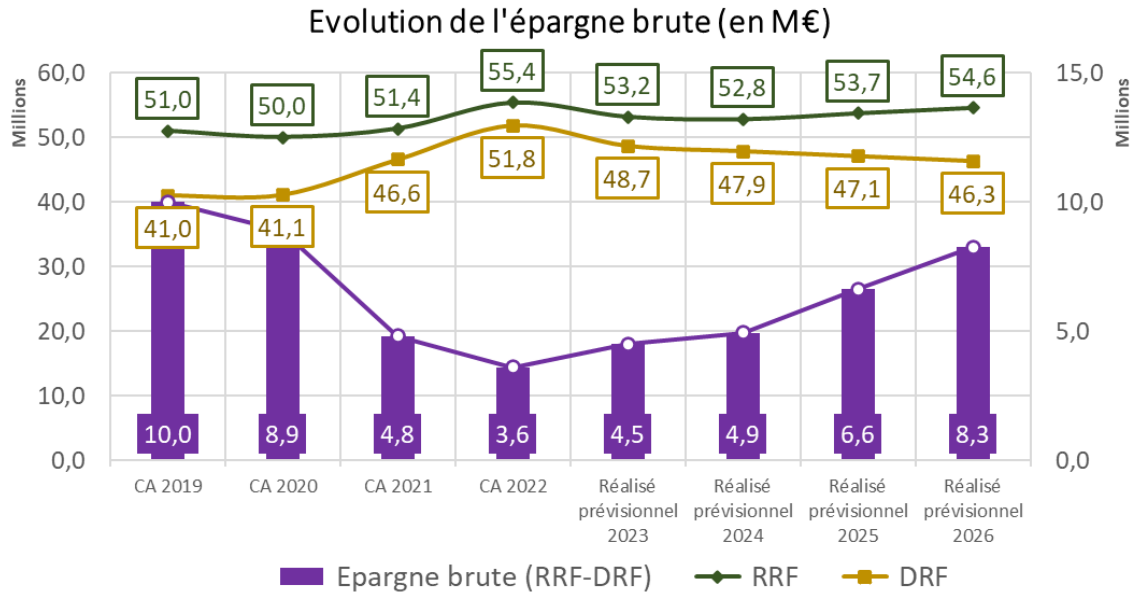
La Ville souhaite mettre en place un **plan ambitieux d'investissements** pour la période 2023-2026, avec **des investissements prioritaires allant jusqu'à 18,7M€** (hors restes à réaliser de 8,9M€ et hors remboursement en capital de la dette) dès 2023.

Cette ambition se retrouve dans une comparaison avec les communes de même strate démographique : **en 2021 celles-ci dépensaient 340€ en investissements par habitant, contre 621€ pour Dreux en 2023 et 445€ en 2024 (hors RAR)**.

Parmi les **projets d'investissement structurants du mandat**, on trouve :

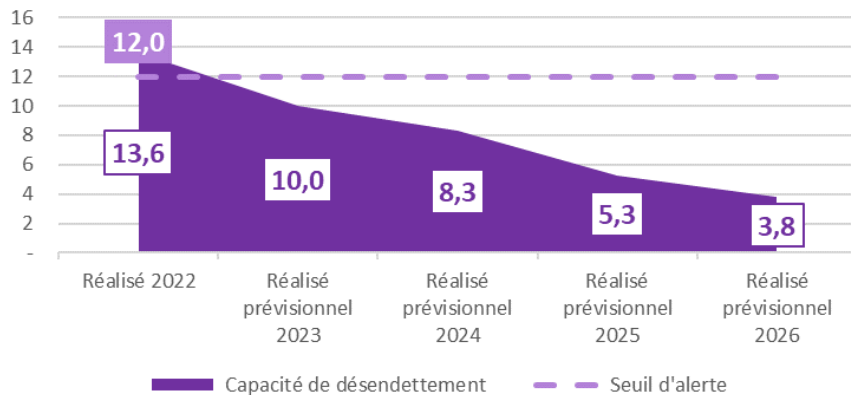
- **18,4M€** pour le groupe scolaire des Bâtes,
- **8M€** pour la patinoire,
- **5,15M€** pour les voiries au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- **2,4M€** pour la rénovation de l'église Saint-Pierre.

10. Perspectives et synthèse (budget principal)



« Effet cloche » des DRF qui permet à la Ville de retrouver de l'épargne brute

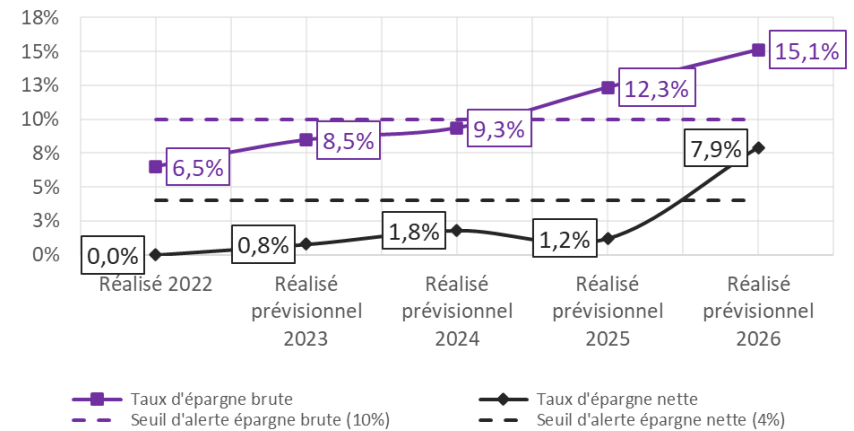
Evolution capacité de désendettement projetée en réalisé



Les orientations budgétaires déclinées dans le ROB doivent mener la commune à **s'inscrire pour la suite du mandat dans un scénario en « cloche »** :

- Après une année 2022 marquée par des recettes de fonctionnement au niveau jamais atteint, **l'année 2023 verra ces recettes revenir à un niveau « normal » avant que les actions locales et le contexte national ne permettent de faire croître lentement ces recettes entre 2024 et 2026** ;
- Le « retour à la normale » sur les dépenses réelles de fonctionnement ne doit pas empêcher **une véritable politique de réduction sur le reste du mandat**, et cela d'autant plus dans le contexte actuel ;
- Ces deux éléments conjugués, la Ville doit pouvoir **retrouver de subséquentes marges de manœuvre dans ses budgets primitifs à horizon 2024-2026 mais également dans son réalisé (les graphiques suivants partant d'une hypothèse de réalisation de 96% des DRF et d'une imputation des 0,9M€ du filet de sécurité 2022 dans le réalisé 2023)**.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion projetés en réalisé (taux en %)



11. Projections financières 2023 des budgets annexes



Budget annexe Parc des expositions :

- 1,012M€ de recettes prévisionnelles de fonctionnement dont **840k€ au titre de la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal.**
- 1,012M€ de dépenses prévisionnelles de fonctionnement (dont 256k€ transférés en investissement).
- **823k€ de dépenses d'équipements budgétées** et 38k€ de remboursement d'emprunts.
- **Résultat excédentaire à 8,5k€ avec les reports** (613k€ en investissement).
- **Stock de dette à 531k€ en fin d'exercice.**



Budget annexe Lotissements :

- Ne prévoit que des opérations d'ordre : **transfert d'une partie de l'excédent reporté en fonctionnement (2,047M€) pour financer le déficit reporté en investissement (2,027M€).**
- **Le résultat du budget est équilibré.**

Budget annexe Parkings :

- Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont de 527,8k€ (dont l'excédent reporté).
- Pour 647k€ de crédits ouverts en dépenses de fonctionnement.
- **Soit un déficit de -119,3k€ pour la section de fonctionnement.**
- La section d'investissement est financée par le versement de 360k€ de la section de fonctionnement ainsi que par le **report de 337,6k€ d'excédents des exercices antérieurs.**
- Elle finance 697,5k€ en investissement dont 128,9k€ d'annuités et **490,8k€ de dépenses d'équipement.**
- **Le budget primitif 2023 affiche un résultat déficitaire de -119,3k€ à corriger.**
- L'exercice se terminera avec un **stock de dette de 3,47M€.**